



Poussées tensionnelles et Vaccination anti COVID-19 : **Position de la Société Française d'hypertension artérielle (SFHTA).**

Paris, le 14 février 2021

La campagne vaccinale contre la Covid-19 a débuté depuis plus d'un mois et fait l'objet d'une pharmacovigilance renforcée en temps réel. Grâce à celle-ci, ont été rapportées des élévations tensionnelles simples, non graves et transitoires, survenant chez des sujets hypertendus ou non. Cet effet indésirable n'a pour l'instant été rapporté qu'avec le vaccin Cominarty (Pfizer-BioNtech), et son incidence reste à préciser même s'il n'avait pas été signalé dans les études publiées jusqu'à présent. Le nombre de cas rapportés reste très faible (0.9% des effets indésirables rapportés) et proche du pourcentage des effets indésirables rapportés après vaccination antigrippale (0,5%) dans VigiBase™ (base de données de pharmacovigilance de l'OMS, recensant les effets secondaires de plus de 100 organismes nationaux dont la France).

L'élévation tensionnelle a été constatée chez des personnes symptomatiques après injection du vaccin, connus pour avoir une Hypertension artérielle ou non, présentant le plus souvent des céphalées ou des symptômes pseudo-grippaux banaux. Les données actuelles étant parcellaires, il est difficile dans l'immédiat de confirmer un lien de causalité entre l'injection du vaccin Cominarty et l'élévation tensionnelle. Cette dernière peut être la conséquence d'une réaction adrénurgique induite par la douleur ou par le stress/anxiété, en particulier dans le contexte de la communication « anxiogène » autour de la vaccination anti-COVID relayée par les médias grand public. Ce type de réaction a aussi été décrit pour d'autres vaccins comme ceux contre la grippe.

Malgré leur caractère bénin et transitoire, ces effets secondaires ont été largement relayés par les médias et pourraient générer une inquiétude illégitime auprès du grand public et/ou entraîner des prescriptions médicamenteuses non justifiées avant/pendant ou après la poussée tensionnelle, voire une annulation la deuxième injection du vaccin, ce qui aurait comme conséquence de perdre l'efficacité vaccinale.

Dans l'état actuel des connaissances et de la situation pandémique, **la SFHTA confirme l'intérêt de protéger au plus vite les patients hypertendus en leur proposant l'accès à un des vaccins disponibles en deux injections contre la Covid-19.** Elle rappelle que toute pathologie intercurrente peut modifier transitoirement la pression artérielle sans nécessité d'une intervention pharmacologique dans la très grande majorité des cas. **L'incidence actuelle des signalements de poussées tensionnelles transitoires ne semble pas devoir justifier d'une mesure systématique de la pression artérielle avant la vaccination ni le recours à un traitement pour couvrir le temps vaccinal.**

Contact SFHTA :
Tél. 01 44 90 70 30
Email : contact.sfhta@sfcadio.fr